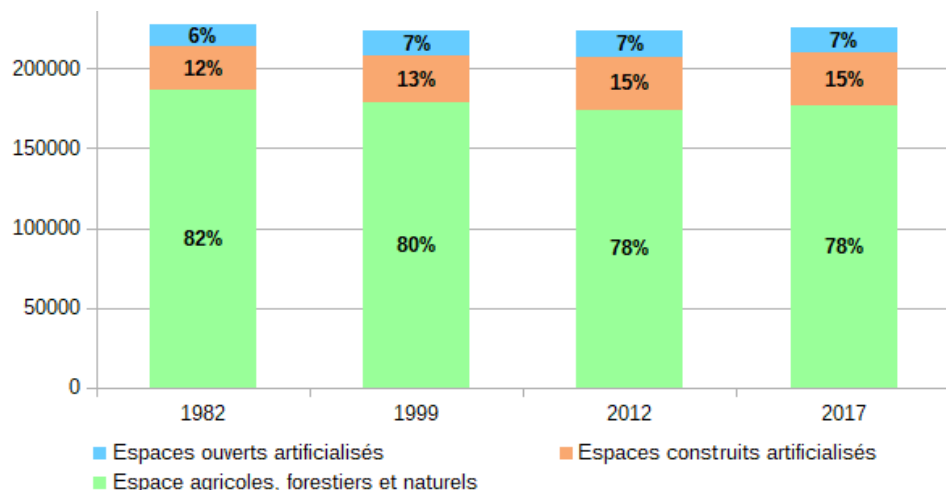


LA CONSOMMATION FONCIERE DANS LES YVELINES

Dans les Yvelines 78 % des terres restent non urbanisées en 2017 (espaces agricoles, forestiers et naturels), contribuant ainsi au stockage du CO2. Néanmoins, 11 528 ha de terres agricoles ont été artificialisées entre 1982 et 2017, soit 11,9 % de la surface agricole des Yvelines. La préservation des puits de carbone (espaces agricoles, forestiers et naturels) constitue un enjeu majeur du département.

Evolution de l'occupation du sol en Yvelines



Source : MOS

LE ROLE DE LA DDT

En tant qu'animateur de la Communauté Yvelinoise de la Transition Écologique (CYTé), la DDT se positionne comme porte d'entrée privilégiée des collectivités qui souhaitent être accompagnées dans leurs projets en faveur de la transition écologique.

CONTACT :

DDT 78 / SPACT

Catherine Langlet

Tél : 01 30 84 30 56

Mail : catherine.langlet@yvelines.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

Service public FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/>

Données Energif : <http://sigr.iau-idf.fr/webapps/cartes/rose/?op=production>

Carte des réseaux de chaleur : <http://sigr.iau-idf.fr/webapps/cartes/rose/?op=ref>



Direction départementale des Territoires des Yvelines
35, rue de Noailles - BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 84 30 00

Thème

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES YVELINES

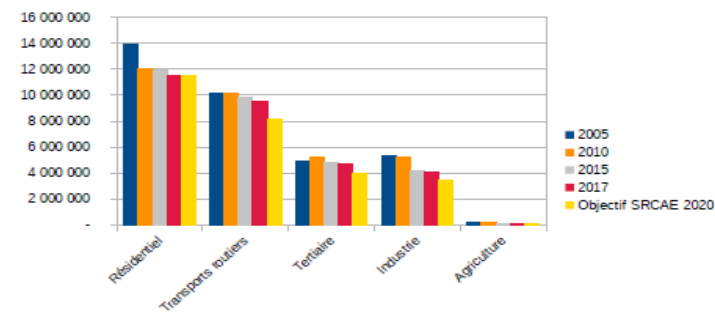
Publiée le 8 novembre 2019, la loi Énergie-Climat décrète l'urgence climatique et fixe comme objectif pour la France l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'implication dans une véritable transition écologique de l'ensemble des régions est nécessaire, et notamment celle de l'Île-de-France, qui représente près de 16 % des consommations énergétiques françaises et 10 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national.

Les services de l'État agissent dans leurs domaines de compétence pour accompagner les collectivités, dans la mise en œuvre de cette transition. Dans les Yvelines la Communauté Yvelinoise de la Transition Écologique (CYTé) est mobilisée pour accompagner les exécutifs locaux dans cette dynamique.

LES ENJEUX DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS LES YVELINES

Dans le cadre de la transition écologique, la réduction de la consommation énergétique du département représente un enjeu majeur afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, et d'améliorer la facture énergétique des yvelinois.

Evolution des consommations énergétiques par grands secteurs d'activité dans les Yvelines (en MWh)



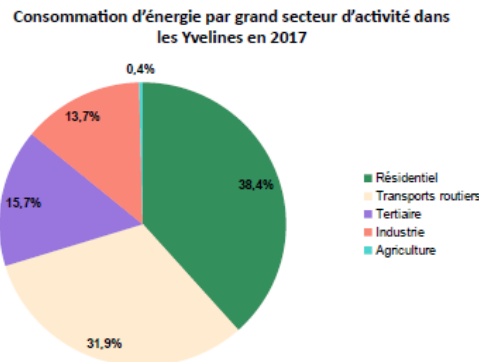
AIRPARIF
Données corrigées des effets du climat
<https://www.airparif.asso.fr/>

La Transition Ecologique dans les Yvelines

La consommation énergétique globale des Yvelines en 2017 représente près de 30 millions de MWh, soit 17 % de la consommation francilienne, alors que la population yvelinoise ne constitue que 11 % de la population francilienne. Cette consommation énergétique globale diminue depuis 2005. Deux secteurs d'activités sont les plus énergivores : le résidentiel (38%) et le secteur des transports (32%). Alors que les consommations énergétiques yvelinoises des secteurs résidentiels et de l'industrie ont diminué respectivement de 17% et de 23 % entre 2005 et 2017, pour atteindre une consommation proche des objectifs du SRCAE pour 2020, les autres secteurs d'activités ont connu une réduction de leur consommation énergétique plus mesurée.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue néanmoins l'un des leviers majeurs pour réduire la consommation énergétique des ménages. Tous les territoires et quasiment tous les bâtiments d'avant 1990 sont concernés.

L'ensemble des bâtiments doivent être rénovés pour atteindre un niveau BBC rénovation (100 Kwh/m2/an) d'ici 2050 (objectifs SRCAE et SNBC). La rénovation énergétique doit constituer un réflexe à chaque opportunité de travaux, pour aboutir à une rénovation globale incluant l'isolation des murs. Le service public FAIRE guide les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique.



AIRPARIF
<https://www.airparif.asso.fr/>

LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES YVELINES

Dans les Yvelines, les potentiels locaux d'énergies renouvelables et de récupération sont nombreux :

- Gisements de chaleur fatale (Incinérateurs d'ordures ménagères, sites industriels, stations d'épurations, data centers, etc.)
- Géothermie largement exploitable en Ile de France, à différentes profondeurs. La géothermie de surface sur sonde ou sur nappe (entre 10 et 200m de profondeur) est exploitable sur 90 % du territoire pour assurer des besoins de chaud et/ou de froid grâce à l'association de pompes à chaleur.
- Biomasse, solaire, méthanisation, éoliens, etc.

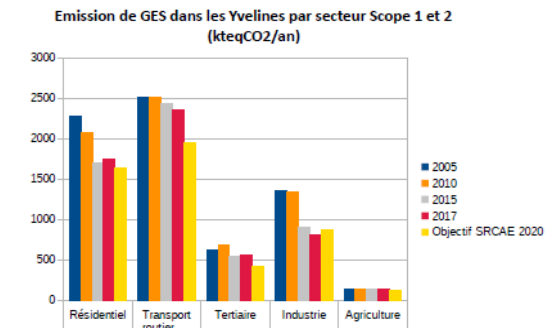
Par ailleurs, certains secteurs denses du département sont propices à l'alimentation des bâtiments par réseaux de chaleurs. Les raccordements des bâtiments aux réseaux de chaleur existants sont à privilégier.

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DANS LES YVELINES

Sur la base du Scope 1 et 2, c'est-à-dire en prenant en compte les émissions directes et indirectes, le secteur routier est le 1er émetteur de CO2 dans les Yvelines en 2017, devant le secteur résidentiel. Les secteurs du bâti (résidentiel + tertiaire) et celui des transports routiers représentent à eux seuls plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui ont un effet direct sur le réchauffement climatique, les enjeux prioritaires sont donc pour les Yvelines :

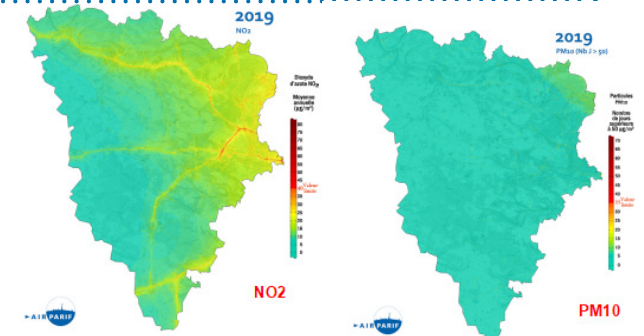
- Développer la mobilité durable (encourager la pratique du vélo et de la marche, favoriser le covoiturage, réduire l'étalement urbain pour rapprocher les lieux de vie des lieux d'emploi, développer les véhicules à faibles émissions, etc.)
- Favoriser la sobriété énergétique des bâtiments
- Développer les énergies renouvelables



AIRPARIF
<https://www.airparif.asso.fr/>

LES ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES YVELINES

Les particules fines (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2) constituent 2 polluants atmosphériques majeurs en Île-de-France.



En 2017, les émissions de PM10 s'élèvent à 2 388 tonnes dans les Yvelines. Les secteurs résidentiels et du transport routier représentent à eux deux 57 % de ces émissions (respectivement 34 % et 23%).

En ce qui concerne les émissions de NO2, en 2017, celles-ci s'élèvent à 12 165 tonnes dans les Yvelines, dont 66 % proviennent du secteur du transport routier.

Répartition des émissions de PM10 et NO2 par secteur d'activité en 2017 dans les Yvelines

